



Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	14	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL, Emmanuel GRIMAL par Florian MORELLE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°04
DEL – 54-07-2025-24-11**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits à prévoir dans le cadre de la décision modificative n°04 du budget principal :

- concernant de nouvelles recettes d'investissement non inscrites initialement au BP 2025 :
 - L'obtention d'une subvention d'Etat d'un montant de 52 183 € au titre du Fonds Vert 2025 - Aide aux maires bâtisseurs ;
 - L'obtention d'une subvention du Département d'un montant de 65 000 € pour l'opération Pôle de Santé Communal contre 55 000 € prévus au BP 2025 ;
 - La prévision d'une recette de 45 000 € dans le cadre de la cession immobilière de la maison 11 rue Torse.
- concernant des recettes d'investissement inscrites initialement au BP 2025 mais non réalisées :
 - La subvention d'Etat DETR Programme Voirie 2025 pour un montant à réduire de 18 028 €;

Les crédits en recettes sont réaffectés en OPNI pour 52 183 € et à l'opération Pôle de Santé Communal pour 36 972 €.

Section d'investissement : Comptes dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2158 / OPNI	Autres Installations,	52 183.00 €	
21 / 21352 / Opération 201 Pôle santé	Installations, matériel et outillage techniques	36 972.00 €	
	Total	89 155.00 €	0.00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Section d'investissement : Comptes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1321 / OPNI Fonds Vert 2025 Maires bâtisseurs	Subvention Etat Fonds Vert	52 183.00 €	
024 / Cession immobilières maison rue Torse	Opération de cession immobilière	45 000.00 €	
13 / 1323 / Opération 201 Pôle Santé	Subvention département	10 000.00 €	
13/13461/19225 DETR Voirie 2025	Subvention Etat DETR		18 028.00 €
	Total	107 183.00 €	18 028.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT) :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°04 du Budget Principal.**

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme



La Secrétaire de séance

Claudine FEL



Le Maire,

Florian MORELLE



Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	14	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPURGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL, Emmanuel GRIMAL par Florian MORELLE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°05 DEL – 55-07-2025-24-11

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits à prévoir, dans le cadre de la décision modificative n°05 du budget principal pour l'exercice 2025, afin d'ajuster les crédits à la situation effective du budget en cours d'exercice.

Section de fonctionnement : Crédits à ouvrir

Imputation (Chapitre/article)	Nature	Montant
011 / 6068	Autres matières et fournitures	2 000.00 €
011 / 615228	Autres bâtiments	3 000.00 €
011 / 615231	Voiries	2 000.00 €
011 / 615232	Réseaux	7 000.00 €
011 / 61551	Matériel roulant	15 000.00 €
011 / 61558	Autres biens mobiliers	1 000.00 €
012 / 64131	Rémunérations	35 500.00 €
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	3 000.00 €
Total		68 500.00 €

Section de fonctionnement : Crédits à réduire

Imputation (Chapitre/article)	Nature	Montant
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	1 200.00 €
011 / 60621	Combustibles	31 800.00 €
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 500.00 €
Total		68 500.00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Section d'investissement : Crédits à

Imputation (chapitre/article/o pération)	Nature	Montant
21 / 2158 / OPNI	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 684.40 €
21 / 21351 / OPNI	Bâtiments publics (chauffage mairie)	10 000.00 €
Total		12 684.40 €

Section d'investissement : Crédits à réduire

Imputation (Chapitre/article/ opération)	Nature	Montant
21 / 21351 / 195 Gendarmerie	Bâtiments publics	10 000.00 €
21 / 2151 / 19224 Programme voirie 2024	Réseaux voirie	2 684.40 €
Total		12 684.40 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Nadine TEUILLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT) :

- **D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°05 du Budget Principal.**

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme





Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

BUDGET AEP – DECISION MODIFICATIVE N°02

DEL – 56-07-2025-24-11

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits à prévoir, dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget AEP pour l'exercice 2025, afin d'ajuster les crédits à la situation effective du budget en cours d'exercice.

Section de Fonctionnement : Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
012 / 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000,00 €
011 / 6071	Compteurs	1 500,00 €
011 / 6156	Maintenance	4 500,00 €
011 / 6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €
011 / 6161	Primes d'assurances/Multirisques	7 000,00 €
65 / 6588	Autres charges de gestion courante	6 500,00 €
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	1 855,00 €
Total		27 355,00 €

Section de Fonctionnement : Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
011 / 6228	Divers	7 000,00 €
011 / 611	Sous-traitance générale	20 355,00 €
Total		27 355,00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT) :

- **D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°02 du Budget AEP.**

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

Fait ID: 015-211501226-20251124-DEL_56_07_251-BF

Pour extrait conforme





Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERRUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CAMP DEL – 57-07-2025-24-11

Considérant que ce budget annexe avait été créé dans le but de permettre des opérations d'aménagements de terrains en vue de l'implantation de nouvelles habitations,

Considérant que le versement de la subvention communale prévue au budget 2025, d'un montant de 9 715 € a été versée,

Il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CLOTURER le budget annexe « Le Camp »,**
- **DE DEMANDER au trésorier d'effectuer les démarches nécessaires,**
- **D'INTEGRER l'actif et le passif du Lotissement Le Camp au sein du budget général,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à mener toute action et à signer tout document nécessaire à cet effet.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Claudine FEL

Le Maire,
Florian MORELLE



Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTEES : Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

**CLOTURE BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LE CONTE
DEL – 58-07-2025-24-11**

Considérant que ce budget annexe avait été créé dans le but de permettre des opérations d'aménagements de terrains en vue de l'implantation de nouvelles habitations,

Considérant que le versement de l'excédent au budget communal prévu au budget 2025, d'un montant de 975 € a été versée,

Il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CLOTURER le budget annexe « Le Conte »,**
- **DE DEMANDER au trésorier d'effectuer les démarches nécessaires,**
- **D'INTEGRER l'actif et le passif du Lotissement Le Conte au sein du budget général,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à mener toute action et à signer tout document nécessaire à cet effet.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance



Claudine FEL

Le Maire,



Florian MORELLE

Et publication/ notification

Du



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MAURS

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 015-211501226-20251124-DEL_59_07_25-DE

Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle d'Honneur à la Mairie, sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DSIL POUR
L'EXERCICE 2026 – RENOVATION ET EXTENSION DU GROUPE
SCOLAIRE**
DEL – 59-07-2025-24-11

Vu la délibération n°54/08/2024 du 16 décembre 2024 portant approbation de la convention de programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales entre l'Etat et la Commune de Maurs au titre du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le calendrier concernant les demandes de subventions DETR/DSIL 2026 auprès de l'Etat, avec un dépôt initial au 24 novembre 2025 et une complétude au 5 janvier 2026.

Deux dossiers sont déposés cette année, avec comme ordre de priorité :

- 1^{er} : opération rénovation et extension du groupe scolaire de Maurs ;
- 2^{ème} : programme de travaux voirie 2026.

Il présente le programme de travaux portant sur les bâtiments scolaire et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	145 000 €
Etudes	40 000 €
Travaux	1 461 000 €
TOTAL	1 646 000 €

Nature des recettes	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	40%	658 400 €
Région AURA	11%	180 000 €
Département du Cantal	7%	120 000 €
Autofinancement et/ou emprunt	42%	687 600 €
TOTAL	100%	1 646 000 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT) :

- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **DE SOLICITER une subvention DETR portant sur le solde prévu de la**

convention de programmation plurianuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales pour la période 2024-2026 soit 194 735 €, auquel s'ajoute la bonification DETR de 5% sur la convention de programmation plurianuelle « bardage bois » dans le cadre de la labellisation Bois du Massif Central soit 10 154 €, représentant un total demandé pour la DETR 2026 de 204 887 € ;

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance

Claudine FEL



Le Maire,

Florian MORELLE





Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNITE DE MAURS

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 015-211501226-20251124-DEL_60_07_25-DE

Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle d'Honneur à la Mairie, sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DSIL POUR
L'EXERCICE 2026 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE
DEL - 60-07-2025-24-11**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le calendrier concernant les demandes de subventions DETR/DSIL 2026 auprès de l'Etat, avec un dépôt initial au 24 novembre 2025 et une complétude au 7 janvier 2026.

Deux dossiers sont déposés cette année, avec comme ordre de priorité :

- 1^{er} : opération rénovation et extension du groupe scolaire de Maurs ;
- 2^{ème} : programme de travaux voirie 2026.

Il présente le programme de travaux voirie 2026 qui sera effectué par l'entreprise CAUMON-NAU retenue dans le cadre d'un marché en cours et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DESIGNATION	Montant € HT	Montant € TTC
VC de la Viguerie	27 225 €	
VC de Donadieu	24 706 €	
VC du Verdier	23 595 €	
VC de Le Camp / Lacombe	17 242 €	
VC de Raynou	15 972 €	
Mobilité active cheminement piéton		
Tour de Ville r. du 8 Mai à Venelle du Camp	13 900 €	
Purges secteur La Drulhe / La Tour	2 250 €	
TOTAL	124 890 €	149 868 €

FINANCEMENTS	Date de la demande	Montant € HT	% du montant d'opération HT
DETR 2025	Nov. 2025	49 956 €	40%
Autofinancement		74 934 €	60%
TOTAL		124 890 €	100%

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT) :

- **D'APPROUVER le programme de travaux voirie 2026 présenté ci-dessus et en annexe ;**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

- **DE SOLLICITER une subvention DETR 2026** ~~à hauteur de 40% du HT~~ soit 49 956 € ;
- **D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus** ;
- **DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séances
Claudine FEL



Le Maire,
Florian MORELLE



Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle d'Honneur à la Mairie, sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

DELIBERATION RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – RISQUE SANTE DEL – 61-07-2025-24-11

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L 827-7 et L 827-8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2025 et du 2 septembre 2025 ;

Vu la délibération du Centre de Gestion du Cantal n° 2025-12 en date du 04/09/2025 portant sur la signature d'une convention de participation pour la protection sociale des agents du département (garantie santé) entre le Président du CDG 15 et la société MNT (4 rue d'Athènes – 75009 PARIS) pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2026 au 31/12/2031 ;

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial ;

Considérant la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la collectivité/établissement en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion à la convention susvisée ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

Les garanties proposées par la MNT sont les suivantes et seront calculées au regard du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (assiette de prime) de l'année N en cours:

Formule Basique	Formule essentielle	Formule renforcée
Actif isolé	0.99%	
Actif-duo (couple ou adulte+enfant)	1.79%	2.71% 3.54%
Actif Famille (plus de 2 personnes)	2.51%	3.62% 5.05%
Retraité	1.79%	2.69% 3.50%
Retraité enfant	0.55%	0.87% 1.10%

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ADHERER à la convention de participation pour le risque santé,**
- **D'ATTRIBUER une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé,**
- **QUE les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom,**
- **DE FIXER cette participation mensuelle à 19.50 euros brut (représentant une participation employeur correspondant à 50% de l'offre de base) par agent,**
- **QUE la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation,**
- **QUE le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte en déroulant.**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance,

Claudine FEL



Le Maire,

Florian MORELLE





Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation		
18/11/2025		
Date d'affichage		
20/11/2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MAURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle d'Honneur à la Mairie, sous la présidence de Florian MORELLE, Maire.

PRESENTS: Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

ABSENTS REPRESENTES: Régine FONTANEL par Audrey FORESTIER-GRAMOND, Muriel COMBRET par Patrice LAVERGNE, Florence CAMPERGUE par Cédric CANET, Jean-Paul BARDET par Michel GOUTEL.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C. G. C. T, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Claudine FEL.

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024 DEL – 62/07/2025/24/11

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Dans l'attente de la présentation du Rapport Social Unique 2023 au Comité Social Territorial ;

Selon les dispositions de l'article L.231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines. Il permet de :

- Réaliser un état des lieux des données RH de la collectivité (mieux connaître sa collectivité, apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents, comparer nos données avec celles d'autres collectivités de strates similaires, comparer la situation des hommes et des femmes, mesurer l'évolution des données sur plusieurs années...);
- Apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les 24 discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ;
- Construire une stratégie RH (anticiper les besoins, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires...);

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication/ notification

Du

- Alimenter les lignes directrices de gestion et pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels...);

- Animer le dialogue social.

Conformément au premier alinéa de l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique « Le rapport social unique prévu à l'article L. 231-1 est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, suivant l'avis du comité social territorial.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport social unique 2024.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance

Claudine FEL



Le Maire,

Florian MORELLE

